



"L'ECHO JARDINOIS"

Bulletin d'information de la commune du Jardin
(canton d'Egletons) édité par la municipalité.

Décembre 2004

N° 5

LE MOT DU MAIRE

Le sort en est jeté ! Vous devrez supporter l'équipe municipale une année de plus et c'est seulement en 2008 que vous pourrez, si vous le désirez, renouveler les effectifs.

Entre temps, la mise aux normes des stations de pompage sera réalisée et, si nous trouvons les fonds nécessaires, nous aurons également pu procéder à la protection des périmètres de captage.

Un scoop de dernière minute alors que l'édition du bulletin est bouclée : le Conseil Général s'intéresse au renouvellement de la signalisation routière de notre commune (réunion prévue le 10 Janvier).

Ce bulletin N°5 (déjà !) vous donne le détail des actions entreprises ou à entreprendre et il ne me reste plus qu'à présenter à chacun d'entre vous, au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé pour 2005 !

René Peyron

ACTION MUNICIPALE (depuis Décembre 2003)

> DECEMBRE 2003

- Salle polyvalente : une gazinière est achetée.
- Registres de délibérations : la municipalité se renseigne pour faire relier les registres depuis 10 ans ainsi que sur la restauration des registres les plus anciens. Un devis total de 2 911 € est communiqué par un atelier spécialisé. Cette somme s'abaisserait à 1 647, 5 € après subvention.
- Communauté de Communes : suite à l'adoption de la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unifiée), la Commission de Transfert des Charges est constituée. Gilles BERGEAL est délégué pour la commune.
- Bâtiment municipal : un devis est demandé à plusieurs entreprises pour la réfection des peintures extérieures.
- Agent Recenseur : Robert REIX est nommé par le Conseil Municipal pour effectuer les tâches du recensement au mois de Janvier 2004.
- Entretien d'espaces : un devis de 1 556 € est communiqué par l'association ARCADOUR pour les travaux d'entretien ou de débroussaillage suivants : cimetière et ses abords, place Germain Longy, abords de la mairie, du « Point Propre » des 4 Routes et des stations de pompage.
- Père Noël : avec le foyer rural, la municipalité organise l'accueil du Père Noël...toujours aussi généreux.

> 1^{ER} TRIMESTRE 2004

- Budget 2004 et travaux : le Conseil Municipal prépare les budgets Principal et Eau (voir page 5) qui mettent en exergue les problématiques de financement des différents travaux à exécuter, notamment la mise aux normes de l'eau.

➔ Mise aux normes de l'eau : si le financement des travaux à réaliser fin 2004/début 2005 sur les 3 stations de pompage semblait acquis (pour un montant total de 106 701 € TTC) grâce à nos recettes et fonds propres sur l'eau, aux subventions (50 %) et à l'emprunt de 36 100 € sur 15 ans, les services de la D.D.A.S.S. nous ont informé d'une augmentation démesurée du prix annuel des analyses d'eau à partir de 2004 (+ 232 % !).

Celles-ci passent donc de 957 € à 3 316 €/an de façon totalement injustifiée, sans aucune concertation préalable et sans aucune compensation financière ! Devant cette situation jugée inacceptable, le Conseil Municipal proteste vivement auprès des services concernés, de la Préfecture et de l'Association des Maires afin qu'une solution applicable à des petites communes comme la nôtre puisse être trouvée.

Les prévisions budgétaires sur l'eau se trouvent donc remises en question avec un équilibre fragile si la situation n'évolue pas, notamment en 2005 pour la mise aux normes des captages (montant total de 79 878 € TTC subventionné à 80 %). La somme manquante est donc virée du Budget Principal.

➔ Voirie :

- VC 5 (du pont sous Marcouyeux à la D 18). Devant la forte dégradation de ce tronçon de route (nids de poule, rétrécissement, mauvais écoulement des eaux de pluie) il est décidé de procéder au dérasement des accotements, à la réfection des fossés et à la pose d'un nouveau revêtement avec élargissement de la chaussée pour un montant de 7 411 € (pas de subvention).

- VC 2^E2 (piste qui part à gauche aux 4 Routes). Après des premiers travaux peu satisfaisants en 2003, une étude a été faite sur le terrain par une entreprise spécialisée pour régler définitivement et globalement le gros problème de ruissellement d'eaux pluviales boueuses vers l'habitation de Mr et Mme SADA et la très forte dégradation de la piste qui en résulte sur environ 300 m. Le devis se chiffre à 22 963 € TTC et la subvention de 48 % conditionnant la réalisation des travaux est incertaine compte tenu de la nature de la voie et de la configuration des lieux. Il est convenu de reporter cette réalisation à 2005 le temps d'acquiescer la certitude qu'elle est éligible à subvention.

- déneigement et entretien des fossés : comme l'année précédente, ces travaux sont confiés à l'entreprise SALLES pour un montant de 1 366 €.

➔ Entretien du bâtiment municipal : une réfection complète des peintures extérieures est prévue pour un montant de 2 931 €. Le préau attenant au bâtiment principal donnant des signes de faiblesse, un abri en bois doit être construit côté Nord (montant 1 613 €) en prévision de travaux de réparation importants en 2005. Pour le confort de tous, il est également décidé de faire subir un sérieux « lifting » aux toilettes municipales. Ces travaux ne sont pas subventionnés.

➔ Entretien espaces verts : comme évoqué en page 1, cette tâche est confiée à l'association d'insertion ARCADOUR pour un montant de 1 556 €.

➔ Assainissement : voir dossier spécial en page 3.

➤ 2ème TRIMESTRE 2004

- Travaux divers : les travaux programmés sur la VC 5 et sur le bâtiment municipal sont réalisés.

- Chemins de randonnée : dans le cadre de l'intercommunalité, une reconnaissance de chemins est en cours pour mettre en place, courant 2005, un parcours pédestre balisé, entretenu et répertorié (voir brèves en page 6).

- Point «propre» des 4 Routes : des dispositions sont prises afin d'éviter les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants autres que verre, plastique, papier ou emballages divers. Il est rappelé que la décharge des Chaux (Rosiers d'Egletons) est ouverte au public tous les jours sauf le dimanche après-midi pour tous types de déchets.

➤ 3ème TRIMESTRE 2004

- Schéma d'Assainissement Communal : une réunion publique, animée par le bureau d'études spécialisées G2C Environnement, est organisée le mardi 6 Juillet à la salle polyvalente afin que chaque administré puisse s'informer sur la problématique de l'assainissement (voir page suivante).

- Communauté de Communes : le Conseil Communautaire est accueilli en salle polyvalente le 17 Septembre.

➤ 4ème TRIMESTRE 2004

- Communauté de Communes : animateur infatigable et passionné de la Communauté de Communes, Thierry PEYRICHOUX est accueilli en mairie le 5 Octobre pour un intéressant et instructif débat sur l'intercommunalité de notre territoire. Nous le remercions à nouveau pour sa disponibilité

- Schéma d'Assainissement Communal : sans observation, le rapport du Commissaire Enquêteur est clos. Le Conseil Municipal peut donc délibérer pour l'adoption de ce schéma (voir page suivante).

- Travaux d'électrification : votés par le S.I.E.R.R.E. (Syndicat Intercommunal d'Electrification), ils sont programmés pour 2005 entre le bourg et la Ramade (isolation de la ligne) et au bourg (installation d'un transformateur plus performant engendrant moins de perturbation en cas de coupure).

- Réunion cantonale (22/11) : comme chaque année, René PEYRON expose au Président du Conseil Général les projets et problèmes communaux. Différents points sont abordés comme la subvention pour la réparation de la VC 2^E2, la restauration des reliures d'Etat Civil et du cadastre Napoléonien, la remise en état du préau, l'acquisition d'un logiciel pour le cadastre ou l'embellissement de la mairie avec goudronnage des abords, pose de bordures et plantation de haies. Comme suite aux démarches de la commune concernant la forte majoration du prix des analyses d'eau (voir page précédente), Jean-Pierre DUPONT informe René PEYRON que le surcoût devrait normalement être pris en charge par le Conseil Général.

- Travaux sur l'eau : exécutés par l'entreprise VGS, de St-Céré dans le Lot, les travaux de mise aux normes des stations de pompage débutent au mois de Décembre. Quelques inévitables coupures d'eau devraient survenir jusqu'à fin Janvier. Toutes nos excuses pour ce mal cependant nécessaire !

DOSSIER SPECIAL : SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Pour les multiples usages que nous en faisons, l'eau représente un patrimoine précieux et la préservation de sa qualité doit être considérée comme une responsabilité collective.

Partant de ce constat, l'assainissement des eaux usées domestiques constitue, de par la loi, une obligation pour les collectivités et les particuliers selon, suivant les cas, deux techniques différentes :

- l'assainissement collectif, basé sur une collecte et un traitement des effluents dans le domaine public qui relève de la collectivité,

- l'assainissement non collectif (ou individuel), localisé en domaine privé, qui relève du particulier.

Si, en matière de gestion d'assainissement collectif, les responsabilités communales sont établies depuis longtemps, il a fallu attendre la Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992, précisée par les arrêtés du 6 Mai 1996, pour doter les collectivités locales de textes juridiques définissant leurs nouvelles compétences en matière d'assainissement individuel, notamment un pouvoir de contrôle technique et de vérification périodique des installations.

Ainsi, chaque commune doit définir une carte de zonage, soumise au préalable à enquête d'utilité publique, localisant les secteurs qui resteront en assainissement individuel et ceux qui seront équipés d'un assainissement collectif.

Devant l'obligation faite aux communes de se conformer à ces dispositions dès 2005, la municipalité a engagé, courant 2003, le Schéma d'Assainissement Communal. Sa réalisation, d'un montant de 2 715 € subventionné à 80 %, a été confiée au bureau d'études spécialisées G2C Environnement basé à Brive la Gaillarde.

Au cours du 1^{er} semestre 2004, trois points ont été étudiés sur le terrain pour établir le zonage d'assainissement communal :

- le milieu physique,
- la structure de l'habitat,
- l'assainissement existant.

Ce zonage d'assainissement consiste en l'élaboration, en concertation avec la municipalité, de différentes solutions pour l'ensemble des zones construites selon les deux orientations techniques précédemment citées : l'assainissement individuel ou l'assainissement collectif.

Après étude du contexte environnemental et prise en compte des caractéristiques de l'habitat de notre commune, réparti en 64 logements souvent très diffus sur le territoire, l'assainissement collectif n'apparaît justifié sur aucun site. Pour information, il est estimé qu'au-delà d'une distance moyenne d'une trentaine de mètres entre les habitations, l'assainissement collectif n'est plus viable financièrement et que seules les techniques non collectives peuvent être envisagées.

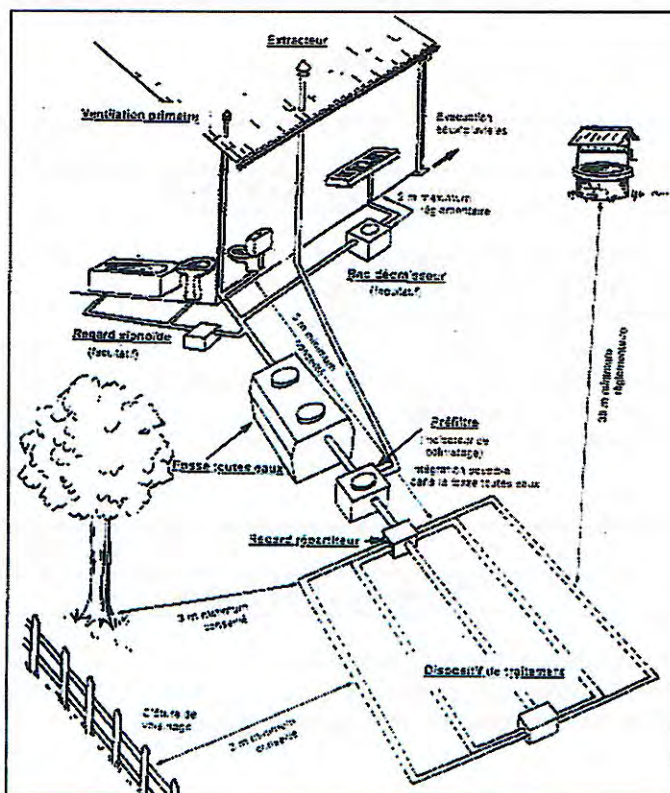
Après validation de ces observations par le Comité de Pilotage de l'étude (Mairie, Conseil Général, Agence de l'Eau, M.I.S.E., D.D.A.S.S. et Bureau d'études) l'assainissement non collectif concernera l'ensemble des secteurs de la commune.

En effet, en l'état actuel des choses et considérant les perspectives de développement et les contraintes existantes, la mise en place d'un assainissement collectif se traduirait par des travaux très onéreux qui se répercuteraient sur le prix de l'eau de façon inconsidérée.

Ainsi, jusqu'à révision de la carte de zonage, l'ensemble de la commune sera maintenu en assainissement non collectif (enquête d'utilité publique clôturée le 09/11/2004 sans observation et délibération du Conseil Municipal le 30/11/2004).

L'assainissement non collectif s'appuie essentiellement sur la capacité du sol à épurer les eaux usées domestiques (en aucun cas les eaux de pluie) en sortie de fosse toutes eaux et sur la capacité du sous-sol à disperser ces effluents traités. Ce procédé simple, fiable et efficace réclame cependant une conception correcte (en fonction de la nature du sol et de l'état des lieux), un entretien régulier (vidange de la fosse toutes eaux tous les 4 ans), ainsi qu'une vérification périodique du bon fonctionnement de l'ensemble (accessibilité des installations).

Schéma type d'assainissement individuel avec normes à respecter :



A signaler qu'un dispositif de contrôle, délégué au département, va être ultérieurement mis en place pour les installations déjà existantes.

En outre, la municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement sur le Schéma d'Assainissement Communal ainsi que pour vous guider lors d'éventuels travaux d'assainissement individuel (notice gratuite disponible).

BUDGETS PRIMITIFS 2004 (principal et eau)

I - Budget principal :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
- Charges à caractère général	14 557	- Impôts locaux et taxes (taux inchangés / 2003)	5 634
- Charges de personnel et frais assimilés	12 315	- Dotations et participations	31 296
- Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations, contributions et subventions)	22 743	- Autres produits de gestion courante (revenus locations)	6 952
- Dépenses imprévues	5 000	- Atténuations de charges	185
		- Résultat 2003 reporté	10 548
TOTAL	54 615	TOTAL	54 615
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
- Immobilisations en cours (réserve de financement)	132 506	- Subventions 2003 non perçues	6 261
		- Dotations et fonds divers	3 685
		- Résultat 2003 reporté	122 560
TOTAL	132 506	TOTAL	132 506

II - Distribution de l'eau :

EXPLOITATION			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
- Charges à caractère général (entretien, fournitures, analyses, rémunérations, impôts et taxes)	5 913	- Vente de l'eau et taxes	6 637
- Charges financières	350	- Subvention d'exploitation	6 600
- Dotation aux amortissements et provisions	3 985	- Résultat 2003 reporté	4 011
- Dépenses imprévues (virement de la section investissement)	7 000		
TOTAL	17 248	TOTAL	17 248
INVESTISSEMENT			
Dépenses (en €uros)		Recettes (en €uros)	
- Emprunts et dettes assimilées	1 839	- Subventions travaux	60 638
- Immobilisations en cours (financement travaux de mise aux normes)	109 884	- Emprunts et dettes assimilées	24 600
		- Amortissements	3 985
		- Virement section exploitation	7 000
		- Résultat 2003 reporté	15 500
TOTAL	111 723	TOTAL	111 723

A noter que pour l'année 2003, l'analyse du compte de résultat du budget principal fait apparaître les dépenses par habitant suivantes :

- 469 € en section Fonctionnement,
- 267 € en section Investissement.

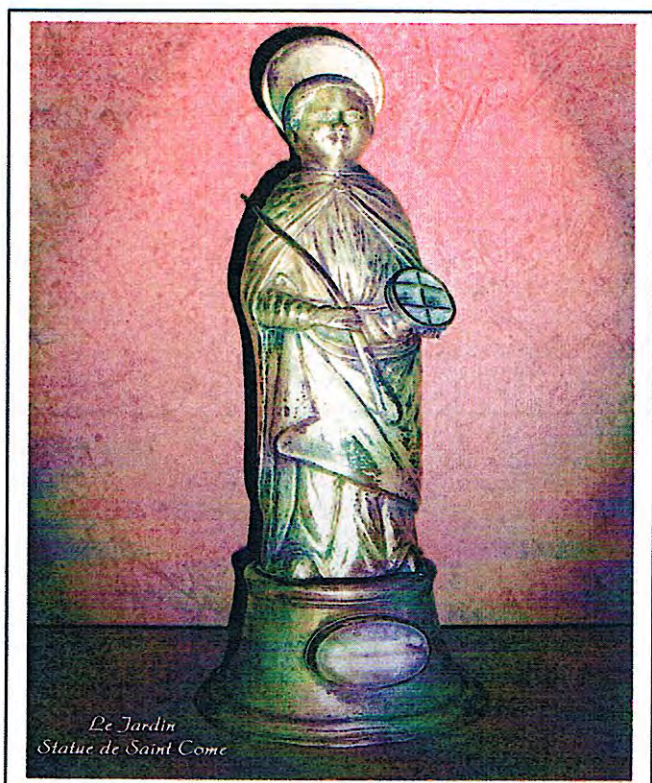
VIE COMMUNALE

Si notre petite commune a connu, comme chaque année, son lot de manifestations organisées par le foyer rural, la municipalité ou la société de chasse : repas gratuit, feu de la St-Jean, repas champêtre, ball-trap ou Noël des enfants, les habitudes ont cependant été quelque peu bouleversées puisque le voyage annuel n'a pas été organisé et que la Poule au Gibier a lieu le 8 Janvier 2005. En outre, Céline GONCALVES et Agnès CHASTAGNOL, démissionnaires aux postes de Trésorière et Secrétaire du foyer rural, ont respectivement été remplacées par Jean-Michel ESPARGILIERE et Louisette CINIER.

Nous avons également accueilli, le 8 Mai, une manifestation totalement inédite sur notre commune avec le 1^{er} rallye automobile Ventadour / Haute-Corrèze. Organisée par l'équipe d'Egletons-Auto-Sport et comptant pour la Coupe de France des rallyes 2004, cette compétition a connu un beau succès populaire. Un nombreux public s'est en effet positionné en bordure de la D 60 pour admirer la soixantaine de bolides lancés à l'assaut des 6 km entre Le Jardin et St-Hippolyte. Equipages et organisateurs ont unanimement apprécié l'accueil réservé par notre commune ainsi que la qualité du parcours, même si la 1^{ère} descente a fait quelques victimes. A signaler que le futur vainqueur a parcouru les 6 km à presque 100 km/heure de moyenne et que le nom de notre commune a été cité plusieurs fois dans la presse régionale et la presse nationale spécialisée.



1^{er} Rallye Ventadour/Haute-Corrèze
(photo J.P. Drogat / La Montagne)



Le Jardin
Statue de Saint Come



Statuette reliquaire de St-Côme (photo D.R.A.C.)
(voir rubrique «Un peu d'histoire» page 6)



EN BREF...EN BREF...EN BREF...

- **Circuit de randonnée et circuit des églises** : la municipalité s'est associée à deux opérations, initiées et financées par notre Communauté de Communes, qui ont pour but de mettre en valeur d'une part les itinéraires de randonnée et d'autre part les églises du territoire intercommunal. C'est ainsi que, en 2005, 8 km de nos chemins seront entretenus, balisés et répertoriés dans un topoguide alors que notre église sera intégrée à un circuit-découverte du patrimoine religieux.

- **www.cc-pays-ventadour.fr** : c'est le nouveau site internet de notre Communauté de Communes pour s'informer de son fonctionnement et des différentes actions engagées.

- **Haut-débit** : utiliser internet sur notre commune requiert aujourd'hui beaucoup de patience. Grâce à l'opération DORSAL initiée par le Conseil Général, ça ne devrait plus être qu'un mauvais souvenir d'ici 2 ans maximum.

- **Cosmopolite** : ce qualificatif paraît exagéré pour la population de notre commune même si 3 personnes de nationalité hollandaise y résident désormais de façon permanente. Bienvenue donc à Mr GIESKES et Mme KUIT à l'ancienne pisciculture des Carderies ainsi qu'à Herbert MAAST au bourg.

- **20000 volts** : les travaux d'enfouissement des lignes électriques aériennes moyenne tension sont actuellement en cours sur notre commune.

- **Garde à vous !** : Gilles BERGEAL est depuis le début d'année le correspondant Défense de notre commune.

- **Au feu !** : la grange de la famille CHASTAGNOL à Marcouyeux ne brûlait heureusement pas mais elle a servi cet été de lieu d'entraînement pour les pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Montagnac avec un déploiement maximum des moyens humains et matériels.

- **Permanences en mairie** : Martine REIX est à votre disposition en mairie les mardis et vendredis de 10 h à 12 h.
☎ mairie : 05.55.27.59.66 - E-Mail : mairie.lejardin@free.fr - N'oubliez pas non plus les 4 panneaux d'informations municipales installés dans nos villages.

Bonne et heureuse année à tous pour 2005 !

Bien cordialement,

Votre équipe municipale.

ETAT CIVIL

- **Naissances** : Valentine Sarah chez Stéphane MILGRAM et Valérie LAMPE à Puyhabillier (11/06/04), Clara Mathilde chez Gilles BERGEAL et Agnès CHASTAGNOL à Marcouyeux (21/12/04).
- **Mariages** : Jean PEYRON et Pascale ROYER au bourg (22/05/2004), Stéphane MILGRAM et Valérie LAMPE à Puyhabillier (20/12/2004).

Réalisé et imprimé par nos soins

UN PEU D'HISTOIRE... DU PATRIMOINE LOCAL :

Même si notre commune possède un patrimoine bâti de qualité avec notamment un très bel habitat de caractère, elle ne peut revendiquer aucun édifice classé ou inventorié aux Monuments Historiques. En revanche, elle recèle une magnifique pièce d'orfèvrerie classée par la Direction du Patrimoine au titre des objets d'art depuis 1925 : une statuette reliquaire de Saint-Côme, le patron de l'église (voir photo page 5). Longtemps conservée dans la sacristie de l'église, cette statuette d'une hauteur de 33 cm a fait l'objet d'une étude de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui a révélé sa grande valeur. Elle est fabriquée en cuivre repoussé, gravé, ciselé et doré et est fixée sur un socle circulaire comportant un gros cabochon de cristal et une porte à charnières. Le Saint nimbé tient dans une main une spatule et dans l'autre une boîte compartimentée. Il porte une longue tunique ceinturée et il est enveloppé d'un manteau retenu sous le coup par une fibule. La statuette est datable du XIII^e s. alors que le socle serait du XV^e s.

Pour des raisons évidentes, elle n'est pas visible mais il n'est pas impossible qu'elle le devienne à l'avenir dans un lieu approprié...
(d'après une étude de la D.R.A.C. Limousin).